

Communauté de Communes Ain-Angillon-Malvaux

**Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 3 mars 2010 à Monnet la Ville**

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 53
Date de la convocation : 24 février 2010
Date d'affichage : 5 mars 2010

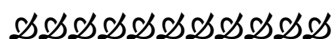
Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, BLONDEAU, SALVI, HUGON, WERMEILLE, DUPREZ, GIRAUD, SAILLARD G., MME POUILLARD, M. VANDEWATTYNE, M. FAIVRE suppléant, MM. DOLE, BREUIL, MATHIEU, DUSSOUILLEZ, MME RAME, MM. BINDA, PRIN, RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM. BANDERIER, PLANTARD, CAVALLIN, DONIER-MEROZ, GOYDADIN, VANDENDRIESSCHE, MOREL Gilles, MME LECOULTRE, M. LOUVRIER, MME JAILLET suppléante, MM. ROLET, VOISIN, MME TOURNIER suppléante, M. ROZE A., MME RAMBOZ suppléante, MM. VERGOBY, CATTENOZ P., BOURGEOIS C., RAMSEIER, M. AUTHIER suppléant, MM. CART-LAMY, KEMPPF, PESENTI, MME DE LUCA, MM. MOREL Gilbert, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, SAILLARD M., BONNET et JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MM. DAYET, CESCO-RESIA, GILLET, CUBY C. et PARIS.

Excusés : MME DEL DO, MM. ROZE T., BAUDOT, MME MARTIN, MM. THEVENIN, BOUVET, MME HMBERT, M. CUSENIER, MME BOURGEOIS, M. OLIVIER, MME GUICHARDIERE, MM. BOIVIN, CLEMENT, BOURGEOIS M., BROCARD, BARTHET, MASSON, VALLET, CICOLINI, MME SAILLARD, MM. BERTHET-TISSOT, GOULUT, MME COMTE, MM. BRUIREY et CUBY A..

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie VOISIN

Présents à titre consultatif : MME ROUGEBIEF et M. BAUNE



M. PERNOT ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

. Présentation des différents Comptes Administratifs (CA) 2009 et Budgets Primitifs (BP) 2010 par M. JOURDAIN :

M. JOURDAIN précise que, pour les budgets annexes Roth, Usine Morel et ZA Le Vaudioux, seul le CA 2009 est présenté.

Concernant le budget Roth, la vente du bâtiment d'un montant de 49.384,48€ a permis d'équilibrer le résultat.

Le budget Usine Morel a été équilibré par la vente du bâtiment et la subvention du Conseil Général.

Pour le budget ZA Le Vaudioux, le déficit a été comblé par une subvention de l'Etat au titre de la DDR, pour un montant de 3.106 € et un virement du budget général.

Pour le CA du budget ZA La Planchette, les recettes d'investissement proviennent de la vente du terrain Bavoyssi, de subventions et d'une dotation du Conseil Général. Celles-ci sont partiellement versées. Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital des emprunts. Le budget 2010 présente des dépenses pour achat de terrains, remboursement des emprunts. Les recettes concernent des ventes de terrain et un versement d'une subvention de l'Etat. Un virement de 70.000 € du budget général est prévu pour équilibrer ce budget.

Le CA de la ZA Montrond retrace les dépenses liées aux études. L'équilibre est assuré par un versement du budget général. Le BP 2010 prévoit des achats de terrains, la poursuite des études ainsi que le démarrage des travaux. Ces dépenses sont équilibrées par les produits attendus de la vente de terrains, de subventions et d'un versement du budget général.

Le CA du Budget ZA Equevillon présente des dépenses pour honoraires de maîtres d'œuvre et experts, emprunts et ligne de trésorerie (atelier de découpe). Ces dépenses sont équilibrées par des subventions, des remboursements d'honoraires d'avocat et virement du budget général. Pour 2010, des recettes sont attendues en prévision de ventes de terrain, du loyer de l'atelier de découpe, des intérêts sur la ligne de trésorerie et d'un versement du budget général.

M. DONIER MEROZ demande si des transactions sont en cours concernant les terrains restant à vendre sur la Zone d'Equevillon. M. JOURDAIN répond qu'ils pourraient être vendus dès lors que l'activité de l'abattoir et de l'atelier de découpe aura repris.

Le CA du Budget Abattoir concerne les dépenses « courantes » d'électricité, chauffage et emprunts. Le Budget 2010 prend en compte les frais de fonctionnement et les recettes liées à la reprise de l'activité (taxe d'usage). Les dépenses liées au programme de travaux sont équilibrées par des subventions, un virement du budget général et un emprunt.

Le CA concernant le Budget Centre Autistes indique les dépenses liées aux charges financières et aux emprunts. Les recettes proviennent du loyer et du budget général. Le BP 2010 reprend des opérations similaires.

Le CA du Budget Assainissement présente en globalité les opérations qui concernent Champagnole et les autres communes. En fonctionnement, les dépenses concernent des charges générales, le personnel, les intérêts des emprunts, le remboursement de factures annulées ou réduites. Les recettes proviennent de la redevance des particuliers, des primes de l'Agence de l'Eau, également de la PRE (Participation raccordement égouts) appliquée à chaque construction nouvelle. En investissement, les dépenses pour les études et les travaux sont équilibrées par des subventions et des dotations. Le BP 2010 reprend les mêmes opérations. M. JOURDAIN précise qu'en 2010, le coût pour un ménage consommant 120 m³, sera identique à Champagnole et sur les autres Communes.

M. JOURDAIN termine par la présentation du Budget Général. A la demande de M. RAMSEIER concernant l'augmentation du loyer des bureaux, M. JOURDAIN précise que les locaux du Tribunal sont libres et pourront être utilisés par la Communauté de Communes. Les travaux de rafraîchissement (sols, murs et électricité) sont pris en charge par la Ville.

Finances. Approbation des Comptes de gestion du comptable 2009 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Finances. Comptes administratifs 2009 :

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur André JOURDAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Général Ain Angillon Malvaux

Résultats reportés		443 572.44	572 562.32		572 562.32	443 572.44
Opérations de l'exercice	4 421 018.56	4 963 529.60	599 477.62	715 214.98	5 020 496.18	5 678 744.58
TOTAUX	4 421 018.56	5 407 102.04	1 172 039.94	715 214.98	5 593 058.50	6 122 317.02
Résultats de clôture		986 083.48	456 824.96			529 258.52
Restes à réaliser			81 200.00		81 200.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	986 083.48	538 024.96	0.00	538 024.96	986 083.48
RESULTATS DEFINITIFS		986 083.48	538 024.96			448 058.52

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Assainissement

Résultats reportés			305 489.32		305 489.32	0.00
Opérations de l'exercice	1 103 004.17	1 135 106.70	837 282.18	1 107 249.80	1 940 286.35	2 242 356.50
TOTAUX	1 103 004.17	1 135 106.70	1 142 771.50	1 107 249.80	2 245 775.67	2 242 356.50
Résultats de clôture		32 102.53	35 521.70		3 419.17	
Restes à réaliser			38 200.00		38 200.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	32 102.53	73 721.70	0.00	73 721.70	32 102.53
RESULTATS DEFINITIFS		32 102.53	73 721.70		41 619.17	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Extension ROTH

Résultats reportés			32 000.00		32 000.00	0.00
Opérations de l'exercice	166 509.79	166 509.79	134 509.79	166 509.79	301 019.58	333 019.58
TOTAUX	166 509.79	166 509.79	166 509.79	166 509.79	333 019.58	333 019.58
Résultats de clôture		0.00	0.00		0.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00	0.00	0.00	0.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Zone d'Equillon

Résultats reportés	598 038.75			188 840.94	598 038.75	188 840.94
Opérations de l'exercice	115 863.28	339 469.40	43 294.88	0.00	159 158.16	339 469.40
TOTAUX	713 902.03	339 469.40	43 294.88	188 840.94	757 196.91	528 310.34
Résultats de clôture	374 432.63			145 546.06	228 886.57	
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	374 432.63	0.00	0.00	145 546.06	374 432.63	145 546.06
RESULTATS DEFINITIFS	374 432.63			145 546.06	228 886.57	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Abattoir

Résultats reportés	27 118.79			91 735.53	27 118.79	91 735.53
Opérations de l'exercice	56 163.00	86 882.26	44 754.76	130 000.00	100 917.76	216 882.26
TOTAUX	83 281.79	86 882.26	44 754.76	221 735.53	128 036.55	308 617.79
Résultats de clôture		3 600.47		176 980.77		180 581.24
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	3 600.47	0.00	176 980.77	0.00	180 581.24
RESULTATS DEFINITIFS		3 600.47		176 980.77		180 581.24

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Usine Foncine le Bas

Résultats reportés			16 379.61		16 379.61	0.00
Opérations de l'exercice	410.00	410.00		16 379.61	410.00	16 789.61
TOTAUX	410.00	410.00	16 379.61	16 379.61	16 789.61	16 789.61
Résultats de clôture		0.00	0.00			0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA Le Vaudioux

Résultats reportés	8 680.32				8 680.32	0.00
Opérations de l'exercice		8 680.32			0.00	8 680.32
TOTAUX	8 680.32	8 680.32	0.00	0.00	8 680.32	8 680.32
Résultats de clôture	0.00		0.00		0.00	0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	0.00		0.00	0.00	0.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA La Planchette

Résultats reportés	353 009.58			300 000.00	353 009.58	300 000.00
Opérations de l'exercice	100 475.59	215 727.92	24 450.95	0.00	124 926.54	215 727.92
TOTAUX	453 485.17	215 727.92	24 450.95	300 000.00	477 936.12	515 727.92
Résultats de clôture	237 757.25			275 549.05		37 791.80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	237 757.25	0.00	0.00	275 549.05	237 757.25	275 549.05
RESULTATS DEFINITIFS	237 757.25		0.00	275 549.05		37 791.80

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Centre autistes

Résultats reportés		55 810.89		176 490.35	0.00	232 301.24
Opérations de l'exercice	168 149.59	327 396.47	373 347.45		541 497.04	327 396.47
TOTAUX	168 149.59	383 207.36	373 347.45	176 490.35	541 497.04	559 697.71
Résultats de clôture		215 057.77	196 857.10			18 200.67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		215 057.77	196 857.10	0.00	196 857.10	215 057.77
RESULTATS DEFINITIFS		215 057.77	196 857.10	0.00		18 200.67

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA Montrond

Résultats reportés					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	29 743.00	30 000.00			29 743.00	30 000.00
TOTAUX	29 743.00	30 000.00	0.00	0.00	29 743.00	30 000.00
Résultats de clôture		257.00	0.00			257.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		257.00	0.00	0.00	0.00	257.00
RESULTATS DEFINITIFS		257.00	0.00	0.00		257.00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° Approuve le compte administratif 2008 du Budget général et des budgets annexes à l'unanimité.

Finances. Affectation des résultats :

Budget Général

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2009 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	542 511.04 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	443 572.44 €
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	986 083.48 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	986 083.48 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	456 824.96 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	529 258.52 €

Budget Assainissement

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2009 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	32 102.53 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	32 102.53 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat	

comme suit:

Affectation obligatoire :

Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :

Solde disponible :	32 102.53 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	32 102.53 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	0.00 €

Budget Centre Autistes

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2009 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	159 246.88 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	55 810.89 €
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	215 057.77 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	215 057.77 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	196 857.10 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	18 200.67 €

Le trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

Finances. Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Dans l'attente de la notification officielle des bases d'imposition de TP pour 2010, cette question est reportée à la prochaine séance.

Finances. Adoption des budgets 2010 :

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur André JOURDAIN, Vice-président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2010, Budget Général et Budgets annexes,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget général et Budgets annexes (ZA La Planchette, ZA Montrond, ZA Equevillon, Abattoir, Centre Autistes et Assainissement),

Budget annexe ZA La Planchette :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	717.398 €	717.398 €
Section d'investissement	275.549 €	275.549 €

Budget annexe ZA Montrond :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	97.505 €	97.505 €

Budget annexe Zone d'Equévillon :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	437.272 €	437.272 €
Section d'investissement	320.445 €	320.445 €

Budget annexe Abattoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	87.105 €	87.105 €
Section d'investissement	720.724 €	720.724 €

Budget annexe Centre Autistes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	342.119 €	342.119 €
Section d'investissement	340.623 €	340.623 €

Budget annexe Assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.240.983 €	1.240.983 €
Section d'investissement	2.482.862 €	2.482.862 €

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5.383.717 €	5.383.717 €
Section d'investissement	1.606.946 €	1.606.946 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

Finances. Clôture de budgets annexes :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Après l'approbation des comptes administratifs et la fin des opérations sur les budgets annexes il est nécessaire de délibérer sur la clôture des budgets suivants au 31 décembre 2009 :

- Lotissement Foncine le Bas,
- Usine Foncine le Bas,
- ZA Monnet la Ville,
- ZA Le Vaudioux.

Les services fiscaux seront informés de la clôture des trois derniers budgets qui sont soumis au régime de la TVA.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la clôture des budgets annexes dont la liste est présentée ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. JOURDAIN conclut en remerciant le personnel de la Communauté de Communes pour l'élaboration des documents budgétaires.

M. PERNOT, quant à lui, remercie M. JOURDAIN pour la présentation de tous ces documents. Il précise que le Budget présenté est un budget de transition dans un contexte fiscal qui reste à affiner. Pour l'avenir, d'autres ressources, plus justes s'inscriront dans le budget de la Communauté de communes sans le pénaliser. Par ailleurs, il souligne le dynamisme des entrepreneurs en cette période de crise. Les recettes fiscales liées à l'activité des entreprises n'ont cessé de progresser depuis l'instauration de la TPU (Taxe Professionnelle Unique).

Pour M. PERNOT, concernant le budget, il convient de retenir les raisons d'être optimiste avec la relance de l'activité de l'abattoir, les aides aux communes pour l'accueil des scolaires, la poursuite des aménagements de Zones d'Activités et de nouveaux projets industriels. Sur l'assainissement, l'effort d'investissement est maintenu. La programmation des investissements est en cours d'étude par M. JOURDAIN et M. SAILLARD.

Abattoir. Marché de travaux :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'abattoir, suite à la procédure de mise en concurrence, il convient de se prononcer sur le choix des entreprises. L'analyse des offres par l'équipe de maîtrise d'oeuvre étant encore à affiner, il est proposé de retenir les entreprises suivantes, sous réserve de la conformité des prix unitaires par rapport au descriptif et de vérification du dossier administratif pour l'ensemble des lots suivants :

lot n°1	Equipements spécifiques d'abattage, de manutention aérienne et d'hygiène	Facomia	274 816.00 € HT
lot n°2	Terrassement, VRD, gros oeuvre	Etude offres en cours	
lot n°3	Charpente métallique, serrurerie	Duthion	34 800.00 € HT
lot n°4	Couverture étanchéité bardage	Etude offres en cours	
lot n°5	Isolation, portes isothermiques	Jura Isolation	22 777.52 € HT
	Option doublage panneaux	Jura Isolation	11 800.00 € HT
lot n°6	Plâtrerie peinture	Bonglet	8 008,05 € HT
	Option peinture des banquettes	Bonglet	6 019.60 € HT
lot n°7	Monte charge	infructueux	
lot n°8	Froid	Jurassienne frigorifique	7 996,00 € HT
	Option condenseurs	Jurassienne frigorifique	10 714.00 € HT
lot n°9	Electricité	Etude offres en cours	
lot n°10	Fluides et ventilation	infructueux	
			<hr/>
			376.931,17€ HT

Pour les lots n°7 et 10, aucune offre n'ayant été reçue, le délai de remise des offres sera porté au Vendredi 19 mars à 12h00.

Par ailleurs, il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président à solliciter l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **RETIENT** suite à l'analyse des offres pour les travaux de l'abattoir, les entreprises désignées ci-dessus, sous réserve de la conformité des prix unitaires par rapport au descriptif et de vérification du dossier administratif,

- ☞ **PREND NOTE** qu'un délai de remise des offres pour les lots 7 et 10 sera reporté,
- ☞ **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, les subventions qui pourraient être allouées pour ces travaux,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Atelier de découpe. Protocole d'accord pour l'indemnisation du sinistre :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Suite à l'incendie ayant touché l'atelier de découpe dans la nuit du 6 au 7 septembre 2004, une procédure de référé-expertise a été initiée devant le Tribunal Administratif. Groupama a ensuite refusé sa garantie à la Communauté de Communes en raison d'une renonciation à recours à l'encontre de l'exploitant figurant dans le bail administratif signé avec la Société Nicolas Découpe Distribution.

Dans le rapport d'expertise déposé le 6 juin 2006 par l'expert judiciaire, il est précisé que le sinistre « résulte de l'échauffement d'un transformateur situé dans les combles de l'atelier ». Un titre de recettes exécutoire, d'un montant de 739.707 € HT, a donc été émis le 19 octobre 2006 à l'encontre de la Société DURRAFOURG qui avait installé le transformateur en cause.

Par jugement du 28 février 2008, le Tribunal Administratif rejetait la requête de la Société FORCLUM AIN SAVOIE (anciennement DURRAFOURG) et de son assureur la SMABTP.

Une nouvelle demande d'opposition au titre de recette a été déposée devant le Tribunal de Grande Instance par la Société FORCLUM AIN SAVOIE et la SMABTP le 1^{er} avril 2008. Requête déclarée nulle par jugement en date du 17 décembre 2008.

Auparavant, la Société FORCLUM AIN SAVOIE et la SMABTP avaient introduit une nouvelle requête en annulation auprès du Tribunal de Grande Instance le 22 septembre 2008. Cette procédure est toujours en cours.

En mars 2009, la Société FORCLUM AIN SAVOIE et SMABTP ont sollicité une résolution transactionnelle de ce litige en manifestant leur volonté de régler le titre exécutoire. Un premier protocole d'accord a été rédigé par notre avocat, protocole resté sans suite jusqu'à un récent contact proposant un nouvel accord transactionnel.

Le Conseil est donc invité à approuver le nouveau protocole d'accord accepté par la Société FORCLUM AIN SAVOIE et SMABTP aux conditions suivantes :

- paiement du principal pour un montant de 739.707 €,
- paiement des intérêts suivants :
 - . intérêts légaux sur la période du 19 octobre 2006, date d'émission du titre exécutoire, jusqu'au 16 décembre 2008 inclus. Les parties ont convenu de les limiter à la moitié des sommes dues. L'obligation de la Société FORCLUM AIN SAVOIE et SMABTP est donc de 26.645,19 € pour cette période,
 - . intérêts légaux sur la période du 17 décembre 2008 jusqu'au 15 février 2010, soit 29.850,45 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ **APPROUVE** le nouveau protocole d'accord accepté par la Société FORCLUM AIN SAVOIE et la SMABTP pour le remboursement du sinistre de l'atelier de découpe, aux conditions précisées ci-dessus,

- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Culture. Convention avec Scènes du Jura (saison 2009 – 2010) :

Rapporteur : Mme Christelle POUILLARD

Par délibération en date du 26 février 2009, le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention avec l'association Scènes du Jura pour la saison 2008-2009.

Il convient de renouveler cette convention dans les mêmes conditions pour la saison 2009-2010.

Le montant de la subvention à verser par la Communauté de Communes, s'établirait à 67 591.22 € TTC, soit une progression de 1% par rapport à l'année précédente (subvention versée en 2008 : 66 922€).

M. DOLE rappelle qu'en contrepartie de la subvention, il avait été prévu un soutien aux associations.

Mme POUILLARD précise que dans le projet de la nouvelle Directrice, des associations et des amateurs seront intégrés dans les spectacles. C'est à eux de décider s'ils veulent travailler avec Scènes du Jura. D'autre part, les associations ont été réunies à l'initiative de la Communauté de Communes. Une nouvelle après-midi de rencontre sera organisée prochainement afin de réfléchir à la création d'un festival sur le territoire de la CC.

M. Gilbert MOREL rappelle que les spectacles ne devaient pas se dérouler en totalité à Champagnole. Mme POUILLARD indique que cette demande sera revue dans le cadre de la programmation 2010-2011.

Les abonnements progressent toujours : pour la Saison 2001-2002, on en comptait 151 ; pour la Saison 2008-2009, on comptait 403 abonnés sur le territoire de la CC. Les subventions accordées par les Villes de Lons le Saunier et Dole s'élèvent à 348.000 € par an, celles de l'Etat à 180.000 € et du Conseil Général à 100.000 €.

Une demande de labellisation « Scènes Nationales » est en projet.

M. PERNOT précise que Scènes du Jura est principalement un organisme de diffusion culturelle. Avec l'ensemble des territoires participant, c'est aujourd'hui un projet départemental avec la volonté d'offrir des spectacles de niveau national à l'image des grandes villes.

Par contre, il n'y a pas à Scènes du Jura un professeur de théâtre par exemple qui pourrait faire de la formation. En revanche, une intégration d'amateurs est possible dans certaines programmations d'une façon ponctuelle en fonction des opportunités que permettent les spectacles professionnels.

Concernant la diffusion sur d'autres communes, M. PERNOT rappelle les expériences menées à Sirod par exemple. Dans ce cas, il n'est guère possible de proposer des spectacles professionnels car ceux-ci génèrent des déficits dans la mesure où il n'y pas suffisamment de places payantes.

Mme POUILLARD rappelle que les transports sont pris en charge pour se rendre sur tous les lieux de spectacles.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le montant de la subvention d'un montant de 67 591.22€ à verser à Scènes du Jura pour la saison 2009-2010,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Assainissement. Commission de délégation de service public :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Il sera proposé de créer la Commission de délégation de service public pour la procédure en cours sur la gestion du service de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2011. Au regard du calendrier prévu, cette commission se réunira à quatre reprises durant la procédure :

- 1- Réception des candidatures : enregistrement des candidatures et présentation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) contenant le cahier des charges,
- 2- Fixation de la liste des candidats admis à déposer une offre et validation du DCE.
- 3- Réception des offres : ouverture des plis contenant les offres et enregistrement des réponses,

- 4- Avis de la commission suite au rapport d'analyse des offres qui précise les éléments caractéristiques des offres des entreprises avec lesquelles la Communauté de Communes peut engager une négociation.

Conformément aux règles applicables, cette commission est composée de la même façon que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), à savoir : le Président, membre de droit, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

En outre, cette commission comprend également, à titre consultatif, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités de vote,

☞ **DECIDE** de constituer comme suit la Commission de Délégation de Service Public prévue par l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Locales :

Président : M. Clément PERNOT.

Titulaires : M. André JOURDAIN, M. Guy SAILLARD, M. Yves SALVI, M. Gérard CART LAMY, M. Michel BOURGEOIS.

Suppléants : M. Claude BARTHET, M. Michel DOLE, M. Jean Marie PRIN, M. Serge BOUVET, M. Thierry ROZE.

QUESTIONS DIVERSES

. Délibération concernant la modification des statuts de la CC : rappel est fait aux communes.

. Mme RAME évoque les dysfonctionnements de la ligne SNCF des Hironnelles (Andelot – La Cluse).

M. PERNOT précise que ce sujet doit tous nous préoccuper car il est d'une première importance pour le territoire et le désenclavement du Haut-Jura.

Cette ligne a un potentiel touristique. Or, cette ligne devrait, selon les études, se limiter à Syam – Saint-Claude. Le risque est alors d'oublier le reste du trajet.

M. BLONDEAU rappelle l'engagement de la SNCF sur le règlement du problème de surcharge des wagons. Par ailleurs la SNCF brade actuellement son patrimoine bâti. Les Maires concernés doivent être attentifs.

M. ROLET demande si une intervention pour les horaires d'ouverture de La Poste est possible. M. PERNOT regrette le manque de concertation avec les élus et les clients. Un courrier peut être fait au nom de la Communauté de Communes avec l'accord du Conseil communautaire. Le Bureau de Champagnole n'est cependant pas un centre de tri mais de distribution.

M. ROLET demande si un magasin Leclerc doit bien s'implanter à Champagnole. M. PERNOT précise que la Société Leclerc a engagé des discussions avec la Commune de Champagnole. Les questions foncières ne sont pas actuellement réglées pour une telle implantation ou une extension d'enseigne existante. Mais c'est un signe positif pour l'attractivité de notre territoire.

M. CART-LAMY rappelle le projet de Jean-Pierre Dayet évoqué lors du dernier conseil communautaire. M. PERNOT informe qu'il a reçu M. Dayet. Le projet est intéressant et une visite de l'atelier de découpe a été organisée. M. Dayet souhaite avoir son autonomie au sein du bâtiment. D'autres pistes sont envisagées avec lui et nous en sommes aux prémices du projet.

CALENDRIER

La prochaine réunion de Bureau est prévue le 23 mars.

Le Conseil Communautaire se tiendra le 1^{er} avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.